

La classification des joueurs est mise à jour annuellement suivant les performances réalisées lors des tournois sanctionnés. Un feuillet publié en décembre identifie les joueurs classés Élite, A et B. Ceux dont le nom n'apparaît pas sur cette liste sont de classe C.

## **Procédure de promotion vers une classe supérieure**

Suivant les performances réalisées lors des tournois du Circuit québécois, Badminton Québec identifie les joueurs promus dans une classe supérieure selon les critères suivants:

### **Seront promus de la classe A vers la classe Élite :**

- Les joueurs obtenant des gains significatifs contre des joueurs Élite;
- Les joueurs dominant les tournois de classe A sans Élite.

### **Seront promus de la classe B vers la classe A :**

- Les joueurs obtenant une cote 2/3 supérieure à **6000** points chez les hommes et **7500** points chez les femmes avec une 2e meilleure épreuve supérieure à **4500** points et ayant participé à un minimum de 3 étapes;
- Les joueurs obtenant une cote en simple supérieure à **6300** points et une seconde épreuve supérieure à **4200** points et ayant participé à un minimum de 3 étapes;
- Les champions provinciaux;
- Les joueurs Juvénile ayant **DEUX** de leurs trois cotes supérieures à **6000** points pourront s'ajouter à la liste. Leurs performances seront évaluées individuellement ;
- **Les joueurs occupant au classement une position entre les athlètes identifiés selon les critères mentionnés précédemment pourront s'ajouter à la liste. Leurs performances seront évaluées individuellement.**

### **Seront promus de la classe C vers la classe A :**

- Les joueurs C ayant participé à des étapes dans la classe B et répondant aux critères leur permettant d'être promus dans la classe A;

### **Sont promus de la classe C vers la classe B :**

- Les joueurs obtenant une cote 2/3 supérieure à **6500** points avec une 2e meilleure épreuve supérieure à **4500** points et ayant participé à un minimum de 2 étapes;
- Les joueurs obtenant une cote 2/3 supérieure à **5200** points avec une 2e meilleure épreuve supérieure à **4000** points et ayant participé à un minimum de 3 étapes;
- Les joueurs obtenant une cote en simple supérieure à **6500** points et ayant participé à un minimum de 2 étapes;
- Les joueurs obtenant une cote en simple supérieure à **5200** points et ayant participé à un minimum de 3 étapes;
- **Les vainqueurs et finalistes du championnat provincial;**
- Les joueurs occupant au classement une position entre les athlètes identifiés selon les critères mentionnés précédemment pourront s'ajouter à la liste. Leurs performances seront évaluées individuellement.
- Les joueurs Cadet ayant **DEUX** de leur trois cotes à 7 000 points pourront s'ajouter à la liste. Leurs performances seront évaluées individuellement.

### **Sont promus des catégories Benjamin, Cadet et Juvénile vers la classe B :**

- Les joueurs occupant au classement de leur catégorie une position parmi les meilleurs au niveau de la cote 2/3 passeront directement à la classe B. Leurs performances seront évaluées individuellement.

### **Procédure de révision vers une classe inférieure**

Tout athlète désirant une révision de sa classification vers une classe inférieure devra adresser une demande écrite à Badminton Québec, faisant mention des raisons majeures motivant cette demande. Badminton Québec procédera à l'étude du dossier et avisera l'athlète de l'acceptation ou du refus de cette demande. Dans le cas de l'acceptation de la demande, le joueur sera en probation pour la saison en cours, c'est-à-dire qu'il sera autorisé à compétitionner dans sa nouvelle classe, mais selon ses performances, BQ se réservera le droit de le retourner à sa classe d'origine en cours de saison.

Veillez noter que la date limite pour présenter une demande de révision de classification pour la saison en cours est le 30 novembre. Toute demande reçue après cette date sera traitée la saison suivante.